

3^e lieu de vie : un espace-temps des possibles !

L'extra-parascolaire pour les enfants ne se limite plus à un simple temps de garde, mais est devenu un espace éducatif vital entre la famille et l'école. Ce « troisième éducateur » remplit non seulement une fonction économique mais aussi sociale et éducative. Il est donc crucial de légitimer et valoriser ses plus-values pédagogiques pour comprendre son rôle essentiel dans l'éducation des enfants.

3^e lieu de vie : késako ?

C'est une évidence, la famille et l'école sont des espaces fondamentaux pour le développement, l'éducation et l'épanouissement des enfants/jeunes. Moins mis en avant mais tout aussi nécessaire, un **3^e milieu** co-existe, libre des contraintes du cadre scolaire et familial. Il est un endroit d'accueil d'avant et d'après les sonneries d'école, mais aussi les mercredis après-midi, les week-ends et durant les congés scolaires. Il est un espace pour tous et

toutes qui permet aux enfants/jeunes de se sentir bien, de faire des rencontres, de développer leurs capacités diverses, de s'autoriser des tâtonnements afin d'approfondir certaines préférences et de se construire dans des directions librement choisies.

Mais c'est **quoi exactement** ce 3^e lieu de vie ? Comment clarifier ce concept ? En français, on entend souvent parler de l'extrascolaire : est-ce le bon terme ? Un résumé de quelques définitions croisées du Robert, du Larousse et de l'Académie Française pour s'y retrouver :

- **Le périscolaire** concerne les activités qui se déroulent autour de l'école (caractère obligatoire), reliées aux activités vécues en classe (exemples : séjours et visites scolaires).
- **Le parascolaire** concerne directement les activités organisées dans le prolongement de la

scolarisation, avant et après les heures d'école (en semaine, du lundi au vendredi hors congés scolaire).

- **L'extrascolaire**, quant à lui, est organisé en dehors de tout lien avec la scolarité (durant les weekends et congés scolaires).

Le **3^e lieu de vie** rassemblerait donc, selon ces définitions, uniquement le **parascolaire** et **l'extrascolaire** : il serait ainsi un espace-temps proposé aux enfants/jeunes et dédié aux activités à caractère non-obligatoire organisées dans le prolongement de la scolarisation ou en dehors de tout lien avec celle-ci. Le périscolaire concernant, quant à lui, les activités proposées par les professeur-es dans le cadre de l'enseignement obligatoire, il ne peut être considéré comme « un 3^e espace » puisqu'il est constitué du même groupe et organisé dans le même cadre que l'école, bien qu'en dehors de l'établissement.

Le secteur Jeunesse est avant tout un lieu d'épanouissement global dont l'objectif est d'éprouver du plaisir !

Le début de l'histoire...

1. Droits de l'Enfant

Le 4 décembre 1990, la Belgique a ratifié la **Convention internationale des Droits de l'Enfant**.

En signant cette convention, elle a reconnu aux enfants **deux droits** fondamentaux qui concernent spécifiquement le 3^e lieu de vie :

« 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. » (Convention relative aux droits de l'enfant, 1989, art. 31)

La Belgique s'est donc **engagée** à soutenir l'organisation du temps libre hors de l'école et de la famille pour les enfants.

2. Évolution du marché du travail

Pendant les années 90, l'arrivée massive des femmes sur le marché de l'emploi et l'extension des heures de travail ont conduit à une **demande croissante** des parents en matière de services d'accueil et de garde. En réponse à cette demande grandissante, de multiples initiatives et structures d'accueil ont vu le jour en Communauté française. (Relie-F, 2019)

Depuis lors, la demande d'accueil ne cesse d'augmenter. Selon les parents, d'après l'étude de la Ligue des familles (2022), **deux raisons** expliquent la croissance des besoins : la diminution de la disponibilité des familles face au monde du travail et l'importance aux yeux des parents de la place des loisirs dans le développement et l'éducation de leur(s) enfant(s) couplée à une volonté de plaisir et d'épanouissement pour ceux-celles-ci.

De l'importance de bien choisir ses mots

Il est important, en Belgique, de faire la distinction entre « **activité extrascolaire** », qui correspond à la définition de l'extrascolaire ci-dessus, et « **accueil extrascolaire (AES)** », concept bien plus spécifique, qui décrit uniquement l'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans à l'école avant et après les cours. Les deux faisant néanmoins partie de ce que l'on nomme 3^e lieu de vie.

L'on parle également souvent de « temps libre » ou d'« **accueil temps libre (ATL)** ». Attention que cette notion n'englobe pas l'ensemble des activités proposées dans le 3^e lieu de vie. Il correspond en effet à un décret qui regroupe uniquement **3 types d'accueil** : les Centres de Vacances, les Écoles de Devoirs et l'accueil extrascolaire précisément pour les tranches d'âges de 2,5 ans à 12 ans. (Herbaux, 2021)

Les activités extra-parascolaires peuvent être divisées en **deux catégories** (Relie-F, 2019):

- **Les activités monothématiques** : apprentissage d'une aptitude, d'une compétence (sport, musique...)

En Belgique, cela regroupe les académies d'art (musique, théâtre...), les clubs sportifs (arts martiaux, gymnastique...) et les cours privés (scolaire, artistique...).

- **Les activités multidimensionnelles** : apprentissages généraux, développement global de l'enfant (plaines, séjours, camps, animations...)

En Belgique, cela représente l'Accueil Extrascolaire (AES), les École de Devoirs (EDD), les Centres de Vacances (CDV), les maisons de jeunes, centre de rencontres et d'hébergement ou centre d'information des jeunes (CJ) et les Organisations de Jeunesse (OJ).

Voyage autour de l'extra-parascolaire...

Prenons le temps de découvrir le panel des propositions pour les enfants/jeunes en la matière, dans et hors secteur Jeunesse :

Les Académies : institutions d'enseignement artistique qui offrent des cours et des formations variées dans des domaines tels que la musique, la danse, les arts plastiques et d'autres disciplines artistiques. Elles visent à développer les talents des élèves de tous âges.

Les clubs sportifs : organisations locales ou régionales qui promeuvent la pratique du sport au sein de la communauté. Ils proposent une gamme diversifiée de disciplines sportives, permettant aux membres de s'engager dans des activités sportives de leur choix, de la base au niveau compétitif, favorisant ainsi la condition physique et le bien-être.

Les cours privés : services d'enseignement individuel ou en petits groupes, offerts en dehors du cadre scolaire. Ils sont conçus pour aider les élèves à renforcer leurs compétences dans des matières spécifiques (musique, langue, dessin...), offrant une assistance personnalisée pour améliorer leur compréhension et leurs performances.

L'Accueil Extrascolaire : en Belgique, services destinés à encadrer et occuper les enfants en dehors des heures de classe, avant et après l'école. Les programmes mettent l'accent sur le jeu, les activités éducatives et la socialisation.

Les Écoles de Devoirs : initiatives qui proposent un accompagnement global de l'enfant dans ses apprentissages scolaires, mais aussi sociaux, citoyens et culturels. En lien avec les familles, l'école et les autres

acteurs autour de l'enfant, elles visent l'épanouissement et l'émancipation sociale. Elles font également la part belle aux jeux, aux activités sportives et culturelles et sont ancrées dans la vie de leur quartier et commune.

Les Centres de Vacances : structures qui proposent des programmes récréatifs, éducatifs et culturels pendant les périodes de vacances. Ils offrent aux enfants et aux jeunes l'opportunité de s'engager dans des activités ludiques et enrichissantes en dehors de l'école.

Les Centres de Jeunes : espaces destinés aux adolescent-es et aux jeunes adultes. Ils fournissent un environnement convivial où les jeunes peuvent se réunir, participer à des activités de loisirs, discuter de sujets importants et recevoir un soutien pour leur développement personnel.

Les Organisations de Jeunesse : groupes ou associations qui œuvrent pour représenter les intérêts des jeunes et promouvoir leur participation active dans la société. Elles organisent des activités, des projets et des événements visant à renforcer l'engagement civique et social des jeunes.

Légalement, l'ensemble de ces structures et activités est organisé de la façon suivante :



Nom	Tranche d'âge	Législation	Subsides
Académies	Toutes confondues	Décret enseignement artistique 1998	FWB
Clubs	Toutes confondues	Décret mouvement sportif 2019	FWB
Cours privés	Toutes confondues	/	/
AES	2,5 ans - 12 ans	Décret ATL 2003	ONE
EDD	3 ans - 15 ans	Décret CDV 1999 + Décret ATL 2003	ONE
CDV	6 ans - 18 ans	Décret CDV 1999 + Décret ATL 2003	ONE
CJ	12 ans - 26 ans	Décret CJ 2000	FWB
OJ	3 ans - 30 ans	Décret OJ 2009	FWB



Bien plus qu'un passe-temps !

Au travers d'interviews des publics directement concernés par ce 3^e lieu de vie (enfants, parents et professionnel·les de terrain) et diverses lectures, tentons de dégager les **avantages** de l'extra et du parascolaire dans le secteur Jeunesse, complémentaires aux apprentissages et développements réalisés dans le cadre de l'école, des activités monothématiques et de la famille.

Merci à Marie-Hélène André, animatrice et formatrice en EDD ; Elliot Herman, coordinateur en EDD ; Ephrem Bisimwa Nalundja, en tant que papa ; Anne-Sophie Hitelet, en tant que maman ; Antonin Demangeat, enfant de 13 ans ; Adrien Brissa, enfant de 11 ans ; Pierre Damas, chargé de projet aux Scouts et Guides Pluralistes, d'avoir pris le temps de partager leurs vécu et réflexions pour cet article.

Avantages généraux

- 1. Lieu d'éducation non-formelle.** c'est au sein du 3^e lieu de vie que l'enfant/jeune peut apprendre librement, sans les contraintes éducatives d'objectifs ou de temporalité de l'école et de la famille. Avoir du temps pour éprouver les choses, déchargé·e de la pression de devoir boucler une matière ou de suivre le rythme chronométré et découpé des parents. Avec une méthode qui privilégie l'action et la participation dans des activités qui lient à la fois expérimentation et manipulation.
- 2. Espace de relais et de « jeu »** pour les familles et les écoles dans leur responsabilité vis-à-vis des enfants. Si le troisième espace de vie n'est pas destiné à « remplacer » les parents absents, ni à « remédier » à une école défaillante, il joue un rôle crucial en offrant non seulement une forme de garde nécessaire, mais surtout en proposant aux enfants des opportunités uniques qui ne sont pas disponibles ailleurs. (Gillot & Lontie, 2019)
- 3. Stimulation de compétences complémentaires** à l'école et à l'éducation familiale. Le 3^e lieu de vie développe spécifiquement certains types d'intelligence grâce à des activités multidimensionnelles adaptées à la capacité et au rythme des enfants. Ces apprentissages sont souvent moins abordés dans les autres milieux ou n'en sont en tout cas pas le cœur éducatif. Plusieurs exemples : pratique de soft skills, développement de l'intelligence émotionnelle, intérêt pour les capacités physiques et communicationnelles, etc.
- 4. Valorisation de la confiance en soi.** Les activités extra-parascolaires offrent aux enfants/jeunes des opportunités supplémentaires d'explorer leurs intérêts personnels, leurs désirs et leurs besoins. C'est aussi un lieu pour développer de nouvelles compétences, ce qui renforce leur estime de soi en démontrant leurs talents et accomplissements. En outre, en participant à des activités sociales en dehors de l'école, les enfants étoffent leurs interactions avec leurs pairs, améliorant ainsi leur confiance en leurs compétences sociales et en leur capacité à s'intégrer dans des environnements divers.
- 5. Responsabilisation, autonomie & capacité d'adaptation.** Les activités extra-parascolaires encouragent les enfants à prendre des décisions, à gérer leur emploi du temps et à résoudre des problèmes de manière indépendante, favorisant ainsi le développement de leur autonomie. De plus, en exposant les enfants à de nouvelles expériences et en les incitant à s'adapter à divers environnements et défis, elles renforcent leur capacité à s'adapter aux situations changeantes et à acquérir des compétences d'adaptation importantes.
- 6. Sociabilisation et vivre & agir ensemble.** Le 3^e lieu de vie favorise la sociabilisation en encourageant les enfants à interagir avec leurs

pairs, à collaborer sur des projets communs et à participer à des activités de groupe, ce qui renforce leur capacité à vivre en groupe et à agir ensemble de manière démocratique. En résolvant des problèmes, en coopérant, en attribuant des tâches, en négociant et en prenant des décisions collectives, les enfants développent des compétences essentielles pour une participation efficace dans un environnement social diversifié.

7. Valorisation du temps libre et du rythme de chacun-e, dans un endroit où les enfants ont le droit de ne rien faire, où l'on valorise l'ennui, où l'on prend le temps de souffler, de se reposer, de rêver et peut-être de créer (l'ennui comme source de créativité). Du temps pour explorer, découvrir, évoluer et assimiler à son rythme sans aucune pression de performance ou de rentabilité. (Zicot, Geerkens, & Demoulin, 2018)

8. Moyen de lutte contre les inégalités, l'exclusion sociale et la pauvreté. L'extra-parascolaire se veut accessible à tou-tes. D'une part, en aidant l'insertion socio-professionnelle des parents et en particulier des femmes, qui sont encore souvent aujourd'hui cantonnées à la sphère familiale. D'autre part, en développant le langage, la sociabilisation et l'apprentissage des règles du « vivre ensemble » pour les enfants. (Gillot & Lontie, 2019)

Enfin, le secteur Jeunesse est avant tout **un lieu d'épanouissement global** dont l'objectif est d'éprouver du plaisir !

Avantages spécifiques

Dans notre société qui laisse de moins en moins de disponibilités aux familles, souvent happées par le monde du travail, plusieurs parents relèvent en premier lieu l'intérêt d'avoir des lieux d'activités **liés aux écoles** afin de diminuer les temps affectés aux trajets. Cela permet de faciliter leur organisation,

mais aussi d'augmenter le temps de qualité qu'ils passent avec leur(s) enfant(s) plutôt que dans ces trajets.

Plusieurs autres **avantages** s'ajoutent, toujours d'après les parents :

- la stabilité de l'accueil, disponible tous les jours, aux mêmes horaires ;
- un intérêt financier, par la diminution des trajets et du coût des activités externes ;
- l'aspect rassurant de connaître les équipes quotidiennes et ainsi de rester dans sa zone de confort ;
- la facilité de pouvoir mettre l'ensemble des enfants dans le même lieu d'accueil ;
- la réponse aux contraintes des accords de garde et/ou aux problématiques géographiques après une séparation.

Néanmoins, ces mêmes parents expriment aussi que si leur temps et leur budget le leur permettaient, ils préféreraient que leur(s) enfant(s) puissent avoir également accès aux activités **hors de l'école** pour diverses **raisons** :

- la variété des propositions ;
- le respect des choix et des envies individuels de leur(s) enfant(s) ;
- l'apprentissage de compétences spécifiques (ex : piano, escrime, théâtre...);
- la distanciation psychologique entre les temps d'école et de loisirs
- etc.

Pour compléter ces arguments parentaux, de leur côté, les professionnel·les du secteur Jeunesse et les enfants relèvent certains points essentiels en faveur des espaces hors de l'école et des communes pour les activités extra-parascolaires des enfants :

1. Éviter la stigmatisation des enfants : les espaces extra-parascolaires en dehors de l'école et des communes permettent d'éviter la stigmatisation des enfants, leur offrant la liberté de s'épanouir

sans être étiqueté-es en fonction de leurs autres milieux de vie. En particulier en cas de harcèlement ou de phobie scolaire, ces lieux offrent un refuge où l'on peut s'épanouir sans subir les étiquettes associées à l'école.

- 2. Inviter à l'inclusion et à la diversité :** ces espaces encouragent l'inclusion et la diversité en exposant les enfants à des styles, des opinions, des valeurs et des comportements différents, favorisant ainsi une compréhension plus profonde de la société et la tolérance envers les autres.
- 3. Présenter un axe de cohésion sociale :** ils jouent un rôle clé en renforçant la cohésion sociale, en favorisant l'intégration de publics issus de divers horizons qui se réunissent dans un même lieu, unissant différentes tranches d'âge, cultures et milieux environnementaux.
- 4. Rencontrer d'autres adultes référent-es :** ce qui permet aux jeunes d'explorer et d'expérimenter divers cadres de fonctionnement et de relation, des réglementations construites autrement, avec des espaces de liberté qui sont différents.
- 5. Offrir une variété de choix dans les activités :** une variété de choix d'activités difficile à regrouper à l'école, permettant aux enfants et aux jeunes de s'exprimer à travers diverses activités ludiques, manuelles, créatives, sportives, musicales, culturelles et pédagogiques, respectant ainsi leur autonomie et leurs choix individuels.
- 6. Faciliter un espace de démarquage,** une distinction essentielle entre les temps scolaires et les temps libres, nécessaire pour une transition fluide entre les cadres d'activités. Vivre tout le temps au même endroit avec les mêmes règles d'application n'est pas propice à une véritable pause et à une déconnexion. Sans compter sur les difficultés pratico-pratiques de se partager les mêmes locaux !

- 7. Renforcer les relations entre les familles, l'école et l'environnement,** en permettant des médiations entre les familles et l'école, un soutien scolaire avec d'autres intervenant-es, et en encourageant le contact avec les familles. Cela assure une continuité entre la famille et l'école, renforce les liens avec le quartier et favorise le soutien à la parentalité.

On garde les mêmes et on continue ?

Le maintien d'espaces extra-parascolaires, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, revêt une importance capitale pour l'épanouissement, l'apprentissage et le développement des enfants. Ces lieux offrent une éducation non formelle, stimulent la confiance en soi, encouragent l'autonomie, favorisent la sociabilisation et renforcent le tissu social. Ils sont un complément précieux à l'éducation scolaire et familiale, soulignant ainsi l'indéniable nécessité de préserver et de soutenir ces espaces éducatifs essentiels dans la vie des enfants. Et si, dans le secteur Jeunesse, l'on veut former des CRACS, quoi de plus normal !

Maëlle MIGNOLET ■

Sources

Convention relative aux droits de l'enfant. (1989). Extrait de : http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecured1&u=0&g=0&hash=3d316592e06ace45c8d68a7fb88c0df8c8513aa6&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/CIDE/CIDE.pdf

Gillot, D. & Lontie, M. (2019). *L'accueil extrascolaire, un outil pour lutter contre les inégalités sociales ?*. Étude UFAPEC.

Herbaux, V. (2021). *La réforme de l'accueil temps libre*. Bruxelles : Centre Jean Gol.

La Ligue des familles. (2022). *Activités extrascolaire des enfants : quelles sont les attentes des parents ?*. Ixelles : Service d'Études et Action politique de la Ligue des familles.

Relie-F. (2019). Dossier : L'Accueil Temps Libre, un temps pour s'épanouir. *Nouvelles vagues* (49), pp. 16-34. Extrait de : <https://www.relie-f.be/wp-content/uploads/2019/07/Nouvelles-Vagues-49.pdf>

Zicot, M.-F., Geerkens, O. & Demoulin, S. (2018). Pour une vraie « bulle » après l'école. *La Libre*.

